

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 décembre 2012**

Délibération n° 2012-3425

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 2°**

objet : **Projet de reconversion de l'Hôtel Dieu - Aménagement des espaces publics attenants à l'Hôtel Dieu et de la halte fluviale - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Approbation du programme et de la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Autorisation de lancer la consultation de maîtrise d'oeuvre - Autorisation donnée à la SAS Hôtel Dieu Presqu'île pour solliciter les autorisations nécessaires au titre des codes du patrimoine, de l'urbanisme et minier**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement**

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Barral (pouvoir à M. Crimier), Albrand (pouvoir à M. Millet), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Dumas (pouvoir à M. Quiniou), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Havard (pouvoir à M. Huguet), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra).

Absents non excusés : M. Buna, Mme Bab-Hamed, MM. Bolliet, Giordano, Mme Palreja.

Conseil de communauté du 10 décembre 2012**Délibération n° 2012-3425**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Projet de reconversion de l'Hôtel Dieu - Aménagement des espaces publics attenants à l'Hôtel Dieu et de la halte fluviale - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Approbation du programme et de la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Autorisation de lancer la consultation de maîtrise d'oeuvre - Autorisation donnée à la SAS Hôtel Dieu Presqu'île pour solliciter les autorisations nécessaires au titre des codes du patrimoine, de l'urbanisme et minier**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis le début de l'année 2011, l'ensemble des activités de l'Hôtel Dieu, établissement situé quai Jules Courmont à Lyon 2° et appartenant aux Hospices civils de Lyon (HCL), a été relocalisé sur d'autres sites de l'agglomération lyonnaise. Afin de faire vivre ce site, classé monument historique, une réflexion associant la Ville de Lyon, les HCL et la Communauté urbaine de Lyon a été engagée pour mener à bien un projet de reconversion. A la suite d'une consultation d'opérateurs lancée en 2009 par les HCL, le projet du groupement Eiffage Construction - Intercontinental - AIA a été retenu.

Les HCL restent propriétaires du site et le mettent à disposition du groupement Eiffage par bail à construction pour une durée de 94 ans. La promesse de bail a été signée le 22 février 2011.

Le projet, "le Grand Hôtel Dieu", présenté par la société Eiffage Construction prévoit plusieurs éléments de programme : activités tertiaires, commerces, lieux de restauration, centre de convention, musée de la santé et un hôtel.

Dans le cadre de ce projet de reconversion de l'Hôtel Dieu, la Communauté urbaine de Lyon a en charge la maîtrise d'ouvrage des projets de requalification des espaces publics attenants à ce bâtiment et de création d'une halte fluviale. Le périmètre opérationnel d'environ 11 100 mètres carrés, comprend :

- le secteur du quai Jules Courmont en façade de l'Hôtel Dieu,
- le secteur des rues de la Barre, Bellecordière, Paufigue et Rivière, et place de l'hôpital,
- le secteur en lien avec le Rhône : la halte fluviale.

Les enjeux de ce projet de réaménagement des espaces publics sont les suivants :

- créer des espaces publics de qualité bénéficiant d'un niveau de traitement cohérent avec l'ensemble patrimonial que représente l'Hôtel Dieu,
- recréer des liaisons est-ouest en renouant le contact avec la rue de la République et conforter les liaisons nord-sud,
- apaiser la circulation pour retrouver un espace piétonnier et assurer un lien cohérent entre les espaces publics et le Grand Hôtel Dieu,
- renouer une proximité avec le Rhône en rive droite et développer la desserte fluviale.

Afin de répondre à ces enjeux, le programme d'aménagement prévoit :

- le réaménagement des rues Bellecordière, Paufique et Rivière ainsi que la place de l'hôpital avec pour principal objectif, l'apaisement de la circulation pour redonner une place aux piétons,
- le réaménagement du trottoir rue de la Barre au droit de l'Hôtel Dieu en lien avec la rue Bellecordière,
- la création d'un parvis quai Jules Courmont, au droit de l'Hôtel Dieu. Pour ce faire, les places de stationnement en épi au droit de l'Hôtel Dieu ainsi qu'une des voies de circulation de la contre-allée du quai Jules Courmont seront supprimées,
- la création d'une halte fluviale sur la rive droite du Rhône, dans l'axe du grand dôme Soufflot, et le réaménagement du quai haut pour permettre une déambulation piétonne de l'Hôtel Dieu jusqu'à la halte.

A l'issue de la phase de programmation, l'estimation prévisionnelle du montant d'opération comprenant le coût des études, des travaux et les frais de maîtrise d'ouvrage, est de 8 100 000 € TTC. Cette estimation sera précisée lors des études de maîtrise d'oeuvre.

Le projet relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dont :

- la Communauté urbaine, au titre de ses compétences en matière de voies publiques et de leurs dépendances, d'espaces cyclables et/ou piétonniers des espaces publics,
- la Ville de Lyon, au titre de ses compétences en matière d'éclairage public et d'espaces verts.

Compte tenu des liens existants entre les travaux et ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties, de leur imbrication et afin de garantir la cohérence et la coordination des interventions, il a été convenu, conformément aux dispositions de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 susvisée, que cette opération serait réalisée par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Communauté urbaine, qui agira en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération.

La participation de la Ville de Lyon correspondra aux dépenses suivantes : la quote-part de la mission de maîtrise d'œuvre, les missions complémentaires (participation à la concertation, élaboration d'étude d'impact, de coordination sécurité et de protection de la santé (CSPS) et d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC)) et les travaux se rapportant aux ouvrages relevant de ses compétences, à savoir les espaces verts, l'éclairage public et le réseau de vidéo-protection. Ainsi, la Commune financera la totalité des dépenses liées à ses compétences.

A ce stade de la programmation des aménagements, le montant prévisionnel de cette participation est de 650 000 €. Cette participation sera actualisée selon le coût réel des travaux après attributions des marchés. D'une manière générale, toute évolution du montage financier prévu sera prise en compte par avenant à la convention.

Sur la base du programme des aménagements, la phase opérationnelle doit être engagée par le lancement des études suivantes :

- un marché de maîtrise d'œuvre sur les espaces publics attenants à l'Hôtel Dieu et sur la halte fluviale (mission complète conception, réalisation et OPC, dossier loi sur l'eau),
- des études techniques : étude d'impact, sondages géotechniques, relevés bathymétriques, étude de trajectologie,
- une mission de CSPS.

Le coût prévisionnel global de ces études et des frais de maîtrise d'ouvrage est estimé à 881 500 €. Ces missions seront lancées en janvier 2013.

Le projet présenté par le groupement Eiffage prévoit, en plus de la reconversion des bâtiments de l'Hôtel Dieu sur le tènement appartenant aux HCL, la construction de bâtiments neufs (bureaux et commerces) dans l'alignement des constructions existantes rue Bellecordière sur une emprise d'une surface de 556 mètres carrés sur la rue Bellecordière, cadastrée AL 36.

Le Bureau, par sa décision n° B-2012-3014 du 5 mars 2012 a prononcé, après constatation de la désaffectation, le déclassement de cette emprise de 556 mètres carrés située sur la rue Bellecordière et a approuvé la cession aux HCL.

Le compromis de cession entre la Communauté urbaine de Lyon et les HCL a été signé le 12 mars 2012. La réitération de l'acte devrait intervenir début 2013.

Cette emprise intégrée au périmètre du bail à construction est comprise dans les demandes d'autorisations nécessaires pour la réalisation du projet de reconversion de l'Hôtel Dieu que la SA Hôtel Dieu Presqu'île substituée à Eiffage Construction va solliciter auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Il est donc proposé que la Communauté urbaine autorise, en sa qualité de propriétaire et dans l'attente de la réitération de la cession par acte authentique, la société SAS Hôtel Dieu Presqu'île société immatriculée au registre des commerces et sociétés (RCS) de Lyon sous le n° 534628367 substituée à Eiffage Construction, à déposer auprès des administrations compétentes, les autorisations et accords requis, notamment par le code du patrimoine, le code de l'urbanisme et le code minier portant, entre autres, sur l'emprise de 556 mètres carrés située rue Bellecordière ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le programme d'aménagement des espaces publics attenants à l'Hôtel Dieu et de la halte fluviale,
- b) - la réalisation des études et des frais de maîtrise d'ouvrage en vue de l'aménagement des espaces publics attenants à l'Hôtel Dieu et de la halte fluviale pour un montant de 881 500 € TTC,
- c) - la convention de maîtrise d'ouvrage unique à conclure entre la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à :

- a) - signer ladite convention,
- b) - engager toute procédure réglementaire nécessaire à la réalisation de l'opération.

3° - Autorise la SAS Hôtel Dieu Lyon Presqu'île, société immatriculée au registre du commerce et des sociétés (RCS) de Lyon sous le n° 534628367, dont le siège social est 3, rue Hrant Dink à Lyon 2° substituée à Eiffage Construction, à solliciter les autorisations nécessaires au titre du code du patrimoine, du code de l'urbanisme et du code minier à la réalisation du projet de reconversion de l'Hôtel Dieu pour la partie comprise sur le domaine communautaire de 556 mètres carrés située rue Bellecordière à Lyon 2°, cette emprise devant être cédée à terme aux Hospices civils de Lyon suite à son déclassement approuvé et prononcé par décision du Bureau n° B-2012-3014 du 5 mars 2012.

4° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 0P06O2784, pour un montant total de 881 500 € en dépenses et de 650 000 € en recettes répartis selon l'échéancier suivant :

- pour les dépenses :

- . 140 000 € en 2013,
- . 200 000 € en 2014,
- . 215 000 € en 2015,
- . 210 000 € en 2016,
- . 116 500 € en 2017,

- pour les recettes :

- . 260 000 € en 2015,
- . 260 000 € en 2016,
- . 130 000 € en 2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2012.